

# Compte rendu CAPL 3 ( cadre C ) du 20/09/2019

## ORDRE DU JOUR :

- Adoption du PV de la précédente CAPL
- Un recours à examiner

## Pour mémoire

Dans le cadre de cette campagne d'évaluation 2019, 5 agents avaient déposé un recours auprès de l'autorité hiérarchique ( AH ).

A ce titre, 3 dossiers étaient suivis par la CFTC et 2 agents ont obtenu satisfaction dans le cadre du recours hiérarchique. Pour le troisième dossier, l'AH n'avait que partiellement répondu à la demande de l'agent. Il restait donc ce dossier à examiner dans le cadre de cette CAPL.

## Le dossier

L'agent estimait injuste le recul du profil croix dans l'item connaissances professionnelles.

Comme on peut s'en douter, La direction a tenté dans un premier temps de justifier la position du notateur.

La CFTC a âprement défendu le dossier en mettant en évidence les lacunes et contradictions.

Un exemple ? comment écrire que l'agent possède « d'excellentes connaissances professionnelles » et cocher une croix « très bon » dans la rubrique concernée ?

Un autre exemple ? Comment attendre d'un agent une implication dans une tâche et lui demander par ailleurs de répondre présent sur d'autres missions.

Par ailleurs, la défense de cet agent a été l'occasion de rappeler à l'administration que l'évaluation d'un agent reste un exercice individuel et personnalisé. Le notateur avait jugé bon de conclure l'appréciation par une note commune à tous les agents justifiant le recul d'une croix par une fusion des ateliers.

Que dire par ailleurs des nombreux **copier/coller** utilisés par le notateur ? Est ce là tout le respect dû à l'agent ?

**Le président a rétabli l'agent dans son mérite professionnel en se rangeant aux arguments avancés par la CFTC.**

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

**N'hésitez pas à nous confier vos dossiers et à nous contacter pour toutes vos démarches**

**[cftc.disi.grand-est@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.disi.grand-est@dgfip.finances.gouv.fr)**

Votre élu **Maxime Forens** et votre expert **Sandra PERIN**